

**ALLOCUTION DU DELEGUE TCHADIEN A LA TROISIEME
CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR LES ARMES A
SOUS MUNITIONSTENUE A VIENTIANE (République Démocratique
de Lao)
DU 14 AU 18 Septembre 2026**

Monsieur le Président,

Permettez-moi avant tout de vous adresser au nom de la République du Tchad toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de la 3^{ème} conférence des Etats Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes à sous munitions.

Monsieur le Président, chers collègues,

Les armes à sous munitions sont introduites dans la partie septentrional du Tchad notamment dans les provinces de Borkou, de l'Ennedi et du Tibesti, vers les années 1978-1987 pendant la guerre opposant mon pays à la Libye. Plusieurs accidents par les armes à sous munitions et Restes Explosifs de guerre n'étant pas simultanément à celui des mines ont été rapportés.

Il convient de signaler qu'en Octobre 2019 le Tchad a mené une reconnaissance et une enquête non technique dans les villages de Delbo (Province de l'Ennedi Ouest) et à Kaourchi (dans la province de Borkou). Les résultats ont abouti à la découverte des sous munitions et quelques conteneurs de sous munitions.

Conformément à l'article 4 de la Convention sur les armes à sous-munitions, le Tchad avec le soutien financier de l'Union Européenne a mené entre septembre 2020 à Avril 2021, la dépollution de la zone de Delbo alors connue comme étant contaminée par des sous-munitions ; une superficie totale de **742 657 m²** a été nettoyée et **11 sous-munitions de type A O1 SCH** ont été détruites. Il est important de noter également que trois (03) conteneurs de sous munitions ont été relevés et détruits à Kaourchi dans la province de Borkou. Ses deux zones ont fait l'objet d'une remise à disposition de terre à la population le 20 Octobre 2021. A l'issue, le Tchad avait annoncé en début 2022 qu'à sa connaissance, toutes les zones contaminées par les sous munitions qui sont sous sa juridiction sont nettoyées

Initialement, les autorités tchadiennes n'ont pas mené des activités pour l'identification et le traitement zones contaminées par des sous munitions dans la Province du Tibesti; par contre dans le cadre du projet PADEMIN financé par l'Union Européenne une sous munition ont été relevée et

détruite à Zouar, preuve suffisante nécessitant une enquête dans cette province.

De ce fait, le Tchad prévoit réaliser des enquêtes non technique pour une durée de 5 semaines dans les villes et villages du Tibesti notamment **Aouzou, Bardai, Yebbibou, Zoumri, Goubonne, wour, Zouar, Zouarké, Ogui, Ouadi oumour, Miski** etc.

Pour la réalisation de ces enquêtes une enveloppe de **115 038,015 euros** est indispensable. Ce montant couvre le traitement du personnel et la logistique. Le Tchad dispose d'une compétence nationale pour mener les activités d'enquête, la collecte de données et les marquages. Par contre si un potentiel bailleur insiste sur la présence d'une ONG internationale pour ce travail, le Tchad n'y fait pas d'objection.

Cette enquête prendra en compte toutes les contaminations afin de confirmer ou infirmer la présence des mines, REG et les armes à sous munitions dans ladite province affectée. Si au cours de cette enquête, le Tchad ne trouve aucune zone suspectée ou confirmée de contenir des restes de sous munitions, il pourra déclarer alors le respect de ses obligations au titre de l'article 4. Si des restes de sous munitions sont identifiés au cours de cette enquête (ce qui est probable), le Tchad préparera alors un plan de travail objectif et précis avec un budget clair pouvant couvrir la période de la prolongation sollicitée.

De ce qui précède, le Tchad sollicite une période de prolongation de quatre ans afin de mener les enquêtes pour identifier l'ampleur des zones contaminées en sous-munitions dans la province du Tibesti. Cette demande est destinée à la mobilisation des fonds, à la réalisation des activités d'Enquête et à la dépollution.

Je vous remercie de votre attention